

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DJS 281 Subvention (10.000 euros) à Le PariSolidaire - IDF (LPS IDF) (17e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention à Le PariSolidaire - IDF (LPS IDF) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à Le PariSolidaire - IDF (LPS IDF), 15, rue de Senlis (17e) (18875/X08216/2012_03731).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.